



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour publication immédiate

NORME DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ SUR LE PLAN PSYCHOLOGIQUE
POUR LE MILIEU DU TRAVAIL CANADIEN
La norme appuie les employeurs et employés canadiens dans l'amélioration des
environnements de travail

Ottawa (Ontario), le 16 juin 2011 – Les employeurs canadiens obtiennent plus de soutien pour améliorer la santé et la sécurité de leurs employés sur le plan psychologique grâce au développement d'une nouvelle norme pancanadienne, déclare aujourd'hui la Commission de la santé mentale du Canada lors d'un événement public visant à présenter ladite norme.

« Le fardeau économique des troubles de santé mentale au Canada a été estimé à 51 milliards de dollars par année, près de 20 milliards de dollars de ce montant correspondant à des pertes en milieu de travail », affirme Louise Bradley, présidente et directrice générale de la Commission de la santé mentale du Canada.

« Les exigences requises pour la santé et la sécurité au travail d'un employé sur le plan psychologique constituent une préoccupation de longue date pour les employeurs canadiens. Il est temps maintenant de considérer le mieux-être mental des employés de la même façon », indique M^{me} Bradley.

Une fois terminée, la norme nationale volontaire du Canada pour la santé et la sécurité au travail sur le plan psychologique fournira aux organisations les outils visant à apporter des améliorations mesurables à la santé et la sécurité des employés canadiens sur le plan psychologique.

La Commission de la santé mentale du Canada parraine l'élaboration de la norme, en collaboration avec le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et l'Association canadienne de normalisation (CSA). Un comité formé de professionnels de la santé et de la sécurité, de représentants syndicaux, de cadres, de représentants du gouvernement, de spécialistes en droit et en politiques et d'autres groupes a été mis en place par le BNQ et CSA pour élaborer la norme.

Les fonds pour ce projet ont été fournis par Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Santé Canada, l'Agence de la santé publique du Canada et Bell.

Partenaires financiers



Collaborateurs





« Le gouvernement du Canada applaudit les efforts visant à améliorer la santé et la sécurité des employés canadiens sur le plan psychologique, reconnaissant qu'une main-d'œuvre en santé est essentielle à la prospérité économique du Canada », affirme la docteure Kellie Leitch, secrétaire parlementaire de la ministre de RHDCC et de la ministre du Travail.

Un processus d'examen par le public de 60 jours sera tenu à l'automne. La publication de la norme terminée est prévue en 2012.

« La période de consultation publique cet automne sera une occasion importante d'élaborer une norme qui convient aux Canadiens et j'encourage tous les intervenants à demeurer engagés à sa création », déclare M^{me} Leitch.

Problèmes de santé mentale au travail : Une préoccupation grandissante

Les problèmes et maladies de santé mentale sont la principale cause d'invalidité au travail au Canada, représentant 15 pour cent du fardeau canadien lié à la maladie. Selon une étude de l'Association médicale canadienne effectuée en 2008, seulement 23 pour cent des Canadiens interrogés ont indiqué qu'ils seraient à l'aise de discuter de leur maladie mentale avec un employeur.

Dossier d'analyse : Quels sont les avantages pour les employés et les employeurs ?

Les avantages d'une norme sur la santé mentale pour les employés sont notamment la protection contre les dommages psychologiques au travail et la promotion du mieux-être psychologique. Dans le cas des employeurs, le plan de mise en œuvre de la nouvelle norme repose sur quatre paramètres principaux – une rentabilité accrue, une gestion des risques améliorée, un recrutement organisationnel et un maintien de l'effectif plus important, ainsi qu'une responsabilité sociale de la part des entreprises.

Le BNQ et CSA gèreront conjointement le processus d'élaboration de la norme et sa publication. La norme sera élaborée en tant que norme nationale du Canada « autonome ».

À propos de la Commission de la santé mentale du Canada

La Commission de la santé mentale du Canada est un catalyseur de changements qui transforment. Notre mission consiste à travailler avec les intervenants pour changer l'attitude des Canadiens envers les problèmes de santé mentale et à améliorer les services et le soutien. Notre objectif est de mieux faire connaître la santé mentale et d'aider les gens qui vivent avec des problèmes de santé mentale à avoir une vie enrichissante et productive. La Commission de la santé mentale du Canada est financée par Santé Canada.

Partenaires financiers



Collaborateurs





À propos de l'Association de normalisation du Canada (CSA)

CSA est une importante organisation offrant des solutions fondées sur les normes qui dessert l'industrie, le gouvernement, les consommateurs et d'autres parties intéressées en Amérique du Nord et sur le marché mondial. Axée sur l'élaboration de normes et de codes, les produits d'application, la formation, les services consultatifs et les services de certification, l'organisation vise à hausser la sécurité publique, améliorer la vie, préserver l'environnement et faciliter le commerce. L'Association canadienne de normalisation est une division du Groupe CSA, comprenant aussi CSA International, qui effectue des tests et offre des services de certification pour les produits électriques, mécaniques, de plomberie et de gaz et pour une variété d'autres produits ; ainsi qu'OnSpeX, fournisseur d'évaluations, d'inspections et de services consultatifs liés aux produits de consommation, pour les détaillants et les fabricants. Pour de plus amples renseignements, visitez www.csa.ca

À propos du Bureau de normalisation du Québec

Direction du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) intervient depuis 50 ans comme organisme de normalisation, de certification et de diffusion d'information sur les normes. Officiellement reconnu par le gouvernement du Québec, le Conseil canadien des normes (CCN), membre canadien de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), et l'Organisation internationale du commerce (OMC), le BNQ se veut à l'avant-garde dans l'élaboration de mesures développées pour soutenir les milieux d'affaires, industriels, sociaux et réglementaires. Pour en savoir davantage : www.bnq.qc.ca.

– 30 –

Personnes-ressources :

Kyle Marr, Commission de la santé mentale du Canada
Téléphone : (403) 385-4050
Téléphone cellulaire : (587) 226-8782
kmarr@mentalhealthcommission.ca

Anthony Toderian
Chef de service, Affaires générales
Groupe CSA
Téléphone cellulaire : (416)747-2620
anthony.toderian@csagroup.org

Partenaires financiers



Collaborateurs





Marie-Claude Drouin
Coordonnatrice de l'expansion des affaires
Bureau de normalisation du Québec
Téléphone cellulaire : (418) 564-7282
marie-claude.drouin@bnq.qc.ca

Les opinions exprimées aux présentes sont celles de la Commission de la santé mentale du Canada. La production de ce communiqué de presse a été rendue possible grâce à la contribution financière de Santé Canada

Partenaires financiers



Collaborateurs

